



Anael Finance iSeries Déclaration DAS2 DSN

Guide utilisateur

© Copyright 2017 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael Finance iSeries V7R0 et V6R2

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : décembre 21, 2017

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Prérequis.....	5
Historique du document.....	5
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Introduction	7
Généralités.....	7
Rubriques de la déclaration DAS2 DSN.....	8
Chapitre 2 Paramètres.....	11
Société et établissements.....	11
Plan comptable	12
Catégorie de comptes généraux HO	12
Tiers	13
Liens par société – DAS2	14
Comptes par nature de DAS2	15
Mise à jour des comptes par nature DAS2	15
Duplication et liste des comptes par nature DAS2.....	16
Textes	16
Constantes du programme PDS300.....	17
Sociétés à exclure	18
Chapitre 3 Traitements.....	19
Déclaration DAS2	19
Objet	19
Prise de paramètres	20
Traitement.....	22

Editions.....	23
Modification de la déclaration DAS2	25
Constitution fichier DAS2 DSN	26
Suppression de la déclaration	28

À propos de ce manuel

Le traitement de la déclaration DAS2 DSN permet de produire la déclaration DAS2 sur papier et sur fichier au format CSV.

Pour produire cette déclaration, un complément d'informations au niveau des établissements déclarants et des tiers est nécessaire.

Les comptes de charges soumis à la déclaration doivent être définis dans le plan comptable en tant que comptes pour la déclaration DAS2.

La correspondance entre les comptes soumis à la déclaration et les natures DSN figurant sur la déclaration doit également être définie.

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Anael Finance iSeries

Prérequis

La sortie fichier de la déclaration DAS2 est verrouillée par clé d'accès et conditionnée à l'acquisition du module 30.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Août 2017	B. Quevedo I. Mary	Création du document Relecture

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Généralités

Ce texte est extrait de la page Web <https://www.impots.gouv.fr/portail/tiers-declarants> :

« Les articles 89 A, 242 ter et 242 ter B du CGI dans leurs rédactions issues de la loi de finances pour 2017 et de la loi de finances rectificative pour 2016 prévoient la dématérialisation totale des échanges entre les tiers déclarants et la DGFIP, en supprimant les seuils de recours à l'obligation de dépôt par voie dématérialisée lorsqu'ils existaient.

Cette mesure concerne les déclarations de salaires, **honoraires et revenus assimilés visées aux articles 87, 87-0 A, 240 et 241 du CGI**, les déclarations de pensions et rentes visées à l'article 88 du même code, les déclarations de revenus de capitaux mobiliers visées aux articles 242 ter et 242 ter B du même code ainsi que les déclarations d'achats au détail de métaux ferreux et non ferreux visées à l'article 1649 bis du CGI. **Elle s'applique aux déclarations afférentes aux revenus perçus et sommes versées à compter de l'année 2017 et produira donc ses effets à compter de la campagne déclarative se déroulant en 2018.**

Les tiers déclarants seront donc invités à déclarer ces informations, soit via la déclaration sociale nominative (DSN) exclusivement pour les déclarations de salaires, d'honoraires et revenus assimilés, soit via le service de déclaration en ligne de la direction générale des finances publiques qui est disponible dans la rubrique "Services en ligne" (colonne de droite). »

A cette fin, le traitement de la déclaration DAS2 DSN d'Anael Finance iSeries permet d'effectuer ces opérations :

- Editer la déclaration DAS2 sur papier et ces états justificatifs :
 - Edition détaillée des montants déclarés triés par compte d'honoraires et par fournisseur
 - Edition détaillée des montants déclarés triés par fournisseur et par nature
 - Edition détaillée des montants non déclarés triés par fournisseur et par nature
 - Edition des courriers destinés aux fournisseurs
- Produire un fichier au format CSV avec les rubriques d'honoraires de la déclaration DSN

Ce fichier doit être remis au service qui effectue la Déclaration Sociale Nominative qui inclura ces données lors de la déclaration. La production du fichier au format CSV est conditionnée à l'acquisition du module 30.

Pour cette déclaration, un complément d'informations est nécessaire au niveau des établissements déclarants et des tiers.

Les comptes de charges soumis à la déclaration doivent être définis dans le plan comptable en tant que comptes pour la déclaration DAS2. La correspondance entre ces comptes DAS2 et les natures figurant sur la déclaration doit également être définie.

La déclaration DAS2 est effectuée en monnaie société.

Remarque : Pour le bon fonctionnement de la déclaration DAS2, nous vous recommandons vivement la gestion de la TVA sur achats dans Anael, au moins sur les comptes d'honoraires. En effet, les montants doivent être déclarés toutes charges comprises et le montant TTC est reconstitué à partir du montant HT de la ligne du compte général (CG) d'honoraires et de son code taux de TVA.

Rubriques de la déclaration DAS2 DSN

Les informations DAS2 fournies dans la déclaration DSN sont de quatre types :

Rubrique ou bloc DSN	Description	Bloc
S89.G00.32.xxx	Bénéficiaire des honoraires	32
S89.G00.33.001	Avantages en nature	33
S89.G00.35.001	Prise en charge des indemnités	35
S89.G00.43.001	Rémunérations	43

Ces codes natures sont valides auprès de l'administration :

Bloc	Natures DSN	Intitulé	Rubrique
32	D	Dispense de retenue à la source	S89.G00.32.015
32	R	Taux réduit de retenue à la source	
32	T	TVA nette sur droits d'auteur	
33	01	Nourriture	S89.G00.33.001
33	02	Logement	
33	03	Voiture	
33	04	Nouvelles technologies	
33	09	Autres avantages	
35	01	Allocation forfaitaire	S89.G00.35.001

35	02	Remboursement sur justification	
35	03	Prise en charge directe	
43	01	Honoraires et vacations	S89.G00.33.001
43	02	Commissions	
43	03	Courtages	
43	04	Ristournes	
43	05	Jetons de présence	
43	06	Droits d'auteur	
43	07	Droits d'inventeur	
43	08	Autres rémunérations	
43	11	Retenue impôt sur le revenu	

La TVA nette sur les droits d'auteur et les retenues à la source ne sont pas traitées dans Anael Finance iSeries.

Société et établissements

Sélectionnez **Comptabilité Générale > Base de données > Mises à jour > MàJ Sociétés** et spécifiez le code action **IE**.

Les établissements gérés dans Anael Finance iSeries ne correspondent pas nécessairement à de véritables entités juridiques au regard de l'administration fiscale. Dans Anael Finance iSeries, la gestion par établissement, par exemple, par activité ou par département, n'induit pas forcément la production de la déclaration DAS2 par établissement. La déclaration DAS2 peut être obtenue pour la société. Dans ce cas, le paramètre est à préciser au niveau de l'édition.

La mise à jour des établissements est nécessaire uniquement si la déclaration DAS2 est déposée par établissement. Dans ce cas, des informations complémentaires figurant sur la déclaration doivent être définies :

- Adresse de l'établissement déclarant
- Numéro SIREN de l'établissement déclarant
- Indication de l'établissement déposant la déclaration de résultat pour le compte de la société

Ces coordonnées doivent être paramétrés au niveau des sociétés.

Pour créer un établissement déclarant, procédez comme suit :

- 1 Devant la société, spécifiez le code action **IE** et appuyez sur Entrée.

Tous les établissements de la société s'affichent. Le signe > signifie que l'adresse principale de l'établissement existe.

- 2 Pour mettre à jour, par exemple, les champs, spécifiez le code action **2** et spécifiez ces informations :

- Adresse principale de l'établissement
- Numéro SIREN (NIC) de l'établissement

Le numéro SIREN affiché est celui de la société et ne peut pas être modifié. Le code APE affiché par défaut est celui de la société et peut être modifié.

- Etablissement déposant la déclaration de résultats

Spécifiez **Oui** ou **Non**. Au sein d'une société, vous pouvez définir un seul établissement en tant qu'établissement déposant la déclaration de résultats.

Les autres paramètres ne sont pas utiles pour la déclaration DAS2.

- 3 Si vous souhaitez spécifier une adresse complémentaire gérée uniquement dans le module **Engagements**, spécifiez le code action **AC**.

Plan comptable

Sélectionnez **Comptabilité Générale > Base de données > Mises à jour > MàJ Plan comptable**.
Devant le compte à sélectionner, spécifiez le code action **PE**, puis, devant l'exercice à sélectionner, spécifiez le code action **2**.

Pour tous les comptes d'honoraires (charges), dans le champ **Compte pour DAS2**, spécifiez **Oui**.

Catégorie de comptes généraux HO

Comptabilité Générale > Paramètres > Mises à jour > MàJ Catégories de comptes généraux

Vous pouvez paramétrer les comptes collectifs d'honoraires dans la catégorie de comptes généraux HO. Si les comptes collectifs des factures appartiennent à cette catégorie, les honoraires sont déclarés dans la déclarations DAS2. Tous les types sont admis :

Valeur	Description
F	Fournisseurs
I	Individuels
C	Clients

Si la catégorie HO n'existe pas, les honoraires enregistrés dans les factures dont le compte collectif est de type F (Fournisseurs) uniquement seront traités.

Tiers

Séquences

Pour forcer l'affichage de la fenêtre DAS2 lors de la mise à jour des tiers, dans le champ **Ouverture info. Das2** dans le complément des séquences, spécifiez **Oui**.

Tiers

Comptabilité Tiers > Base de données > Mises à jour > MàJ Tiers

Les informations du tiers devant figurer dans le fichier DAS2 DSN sont :

- Le SIRET du tiers et la raison sociale, si le tiers est une personne morale
- Le nom et le prénom, si le tiers est une personne physique
- La profession
- L'adresse avec ces informations :
 - Le code postal et la ville pour les tiers nationaux
Pour les tiers nationaux, le champ **Export** est défini sur **Non**.
 - Le pays et la ville pour les tiers étrangers
Pour les tiers étrangers, le champ **Export** est défini sur **Oui**.

1 Spécifiez la société de l'environnement.

2 Dans le champ **Séquence**, spécifiez le code séquence.

3 Spécifiez éventuellement des critères de tri et de sélection et appuyez sur Entrée.

4 Sur la page des tiers, effectuez l'une de ces opérations :

- Pour mettre à jour les informations DAS2 du tiers, spécifiez le code action **D2**.
- Pour mettre à jour les tiers, spécifiez le code action **2**.

Si le paramètre **Ouverture infos DAS2** est défini sur **Oui** dans la séquence, la fenêtre Complément DAS2 s'affiche automatiquement. Sinon, pour afficher la fenêtre Complément DAS2, cliquez sur **Compl Das2** ou appuyez sur F10.

5 Dans la fenêtre Compléments DAS2, spécifiez ces informations :

Type de personne

Pour une personne morale, spécifiez **Morale** ou laissez le champ à blanc. Dans ce cas, assurez-vous que le numéro SIRET est correctement renseigné dans la fiche du tiers. Sur les états DAS2, la raison sociale sera éditée.

Pour une personne physique, spécifiez **Personne**. Sur les états DAS2, le nom et les prénoms de la personne seront édités.

Les fournisseurs sans information DAS2 sont considérés comme des personnes morales.

Nom, prénoms

Pour une personne physique, spécifiez le nom et les prénoms du tiers.

Profession

Pour une personne physique, spécifiez la profession du tiers.

- 6 Pour enregistrer la mise à jour, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur Entrée.

Remarque : Les informations DAS2 des tiers sont stockées dans l'occurrence 99 du fichier des adresses tiers. L'occurrence 99 est indisponible pour tout autre usage.

Liens par société – DAS2

Comptabilité Tiers > Suivi des tiers > Déclaration DAS2 > Déclaration DAS2 - DSN > Liens par société DAS2

Le fichier de déclaration DAS2 DSN au format CSV est constitué dans la zone IFS de l'iSeries. Lors de la constitution du fichier DAS2, le chemin du répertoire défini sur cette page est proposé par défaut, mais peut être complété ou modifié.

Pour mettre à jour les liens, procédez comme suit :

- 1 Laissez les critères de sélection par défaut et appuyez sur Entrée.
- 2 Dans la liste des sociétés, choisissez la société à mettre à jour et appuyez sur Entrée.
Pour définir un lien valable pour toutes les sociétés, spécifiez **00000** (Toutes sociétés).
- 3 Dans le champ **Lien**, spécifiez le chemin du dossier et le nom du fichier qui sera constitué.
Par exemple, spécifiez **/home/cdt_00092.csv**.
- 4 Pour enregistrer le lien, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Comptes par nature de DAS2

Mise à jour des comptes par nature DAS2

Comptabilité Tiers > Suivi des tiers > Déclaration DAS2 > Déclaration DAS2 - DSN > MàJ des comptes / nature DAS2

Vous pouvez rattacher les comptes généraux de charges soumis à la déclaration DAS2, et les sous-comptes, à un bloc et à une nature DAS2 DSN.

Pour rattacher les comptes, procédez comme suit :

- 1 Choisissez le bloc et la nature à mettre à jour et appuyez sur Entrée.

Le signe > signifie qu'au moins un compte général (CG) est rattaché à cette nature.

La sélection des comptes s'affiche.

- 2 Vous pouvez créer manuellement ou automatiquement le rattachement des comptes.

Pour effectuer une création manuelle, procédez comme suit :

- a Laisser les critères de sélection par défaut et appuyez sur Entrée.
- b Cliquez sur **Créer** ou appuyez sur F6.
- c Spécifiez le compte et le sous-compte.
- d Cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9 et répétez l'opération autant de fois que de comptes généraux doivent être rattachés.

Pour effectuer une création automatique, procédez comme suit :

- a Sélectionnez une plage de numéros de comptes et de sous-comptes.
- b Dans le champ **Valeur par défaut**, sélectionnez **Tous**.
Les comptes et les sous-comptes déjà affectés à une autre nature ne pourront pas être pointés.
- c Cliquez sur **Création automatique** ou appuyez sur F6.
- d Pour confirmer la création, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Une nature DAS2 peut correspondre à plusieurs comptes ou sous-comptes. En revanche, un compte et un sous-compte ne peuvent être affectés qu'à une seule nature.

Ce paramétrage peut être effectué en modèle si le plan comptable et les tiers (si le compte général DAS2 est sous-compté) sont créés la société modèle.

Duplication et liste des comptes par nature DAS2

Comptabilité Tiers > Suivi des tiers > Déclaration DAS2 > Déclaration DAS2 – DSN > Duplication comptes/nature DAS2

Pour reporter les comptes par nature d'une société sur l'autre, utilisez cette fonction. Seuls les comptes existants pour la société de destination sont reconduits dans les natures. Les natures et leur contenu déjà existants pour la société de destination ne sont pas remplacés.

Comptabilité Tiers > Suivi des tiers > Déclaration DAS2 > Déclaration DAS2 – DSN > Liste des comptes / nature DAS2

Pour éditer les comptes par nature définis pour la société, utilisez cette fonction.

Textes

Comptabilité Tiers > Paramètres > Mises à jour > MàJ Textes

Le traitement de déclaration DAS2 propose l'édition des courriers fournisseurs, dénommés tickets, permettant d'informer les prestataires des sommes déclarées par l'entreprise. Les sommes sont exprimées dans la devise d'édition de la déclaration, en devise société.

Sur le courrier, les sommes déclarées par nature d'honoraires sont éditées et précédées de la mention « A TITRE DE ».

Pour créer un texte, procédez comme suit :

- 1 Pour valider les critères de sélection, appuyez sur Entrée.
- 2 Sur la page des types de textes, cliquez sur **Créer** ou appuyez sur F6 et spécifiez ces informations :

Type

Pour un courrier fournisseur DAS2, spécifiez le type de texte **5**.

Famille

Cette information est liée à la famille de la fiche tiers. Le texte à éditer est recherché avec le code famille de la fiche tiers.

Langue

Cette information est liée au code langue mentionné dans la fiche tiers. Le texte à éditer est recherché avec le code langue de la fiche tiers. Vous pouvez donc personnaliser toute la correspondance étrangère.

Texte haut

Le texte affiché en haut du courrier peut comporter sept lignes.

Texte bas

Le texte affiché en bas du courrier peut comporter sept lignes, plus une ligne pour le signataire.

3 Pour enregistrer la mise à jour, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Exemple d'édition de courrier fournisseur

« Monsieur,

Devant procéder, comme chaque année à la déclaration auprès de l'Administration des contributions directes des sommes payées, nous nous permettons de vous signaler que nous vous avons versé :

A titre de	Logement	2.850 EUR
	Voiture	250 EUR
	Nouvelles technologies	380 EUR
	Autres avantages	500 EUR

Vous voudrez bien en tenir compte lors de l'établissement de la déclaration de vos revenus. Au cas où vous seriez en désaccord sur cette somme, nous vous serions obligés de nous le signaler par retour du courrier afin que nous puissions vérifier avant d'effectuer la déclaration.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués. »

Constantes du programme PDS300

Pour la mise à jour des constantes, consultez le document *Les constantes*.

Les valeurs par défaut des constantes peuvent être modifiées, notamment ces valeurs :

Remise à blanc du fichier

La valeur par défaut est **O**.

Minimum à déclarer en devise société

La valeur par défaut est **0000**. Vous pouvez spécifier quatre caractères numériques au maximum. Spécifiez le montant du plafond communiqué par l'administration fiscale. En effet, seules les sommes qui dépassent ce plafond annuellement pour un même bénéficiaire doivent être déclarées.

Dépôt d'une seule DAS salaires

Si les établissements ne sont pas gérés par la société, alors cette information est traitée. Sinon, cette information est recherchée dans les paramètres des établissements.

Editer le cumul "non déclaré"

Valeur	Description
O Oui	Le cumul des sommes non déclarées figure dans la déclaration DAS2 sous le code nature AR (Autres rémunérations) pour le bénéficiaire x.

N	Non	Cette valeur est définie par défaut. Les sommes non déclarées ne figurent ni sur la déclaration, ni dans le fichier.
----------	------------	--

Un état des enregistrements non déclarés est édité lors de la demande d'édition détaillée par fournisseur et par nature. Cet état permet de faciliter le contrôle de ce poste de charges.

Sociétés à exclure

Comptabilité Tiers > Suivi des tiers > Déclaration DAS2 > Déclaration DAS2 DSN > Sociétés à exclure

Vous pouvez définir, par année de déclaration, les sociétés qui ne doivent pas être traitées.

Par exemple, vous pouvez effectuer une déclaration multi-société avec un code liste exhaustif de toutes les sociétés, bien qu'elles ne soient pas toutes soumises à déclaration :

- La déclaration n'est pas effectuée pour les sociétés à exclure.
- En page de garde, la sélection est rappelée avec le message « *** Société exclue du traitement *** ».

Pour mettre à jour les sociétés à exclure, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez l'année de déclaration.
- 2 Vous pouvez créer les sociétés une par une ou automatiquement.

Pour créer les sociétés une par une, procédez comme suit :

- a Appuyez sur Entrée.
- b Cliquez sur **Créer** ou appuyez sur F6 et spécifiez le code société.
- c Cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9 et recommencez pour ajouter une société.

Pour créer plusieurs sociétés automatiquement, procédez comme suit :

- a Spécifiez une plage de codes société.
- b Cliquez sur **Création auto.** ou appuyez sur F6.
- c Si les sociétés ne sont pas déjà sélectionnées, sélectionnez celles à exclure.
- d Cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Déclaration DAS2

Comptabilité Tiers > Suivi des tiers > Déclaration DAS2 > Déclaration DAS2 DSN > Déclaration DAS2

Objet

La déclaration DAS2 DSN consiste à déclarer les honoraires réglés pendant l'année de déclaration, en monnaie société. Les honoraires facturés et non réglés ou partiellement réglés ne sont pas pris en compte automatiquement dans la déclaration. Lors du traitement de la déclaration, ces opérations sont effectuées :

- 1 Les écritures des comptes d'honoraires HT sont extraites.
- 2 Le règlement du tiers de la facture pendant l'année de déclaration est vérifié, via le lettrage du montant TTC de la facture d'honoraires.
- 3 Si le résultat de la vérification est positif, le montant TTC est déclaré. Ce montant est reconstitué à partir du montant et du code taux de TVA figurant sur la ligne extraite.

En présence du module de sortie fichier de la déclaration DAS2, les montants déclarés sont stockés dans un fichier. A partir de ce fichier, le fichier DAS2 DSN est constitué. Avant d'effectuer la constitution du fichier DAS2 DSN, vous pouvez mettre à jour ce premier fichier.

Pour une même demande, le traitement de déclaration permet d'obtenir ces éditions :

- Etat détaillé des écritures triées par compte honoraire et par fournisseur
- Etat détaillé des écritures triées par fournisseur et par nature DAS2
- Déclaration DAS2 sous forme d'état récapitulatif par fournisseur et par nature DAS2
- Courriers à l'attention des fournisseurs

Le traitement peut être lancé, en mode multi-soumission, en une seule demande, pour un ensemble de sociétés et d'établissements, via la sélection d'un code liste.

Les traitements s'effectuent avec une rupture par société et, si des établissements ont été sélectionnés, par établissement.

Une option permet de modifier les valeurs à déclarer sur la déclaration DAS2, pour forcer les éléments extraits de la comptabilité. Les modifications sont prises en compte dans l'état **Déclaration DAS2** sur papier et sur les courriers aux fournisseurs. Les modifications n'ont aucun effet sur ces éditions de contrôle qui reprennent les données extraites de la comptabilité :

- Edition détaillée par compte honoraires
- Edition détaillée par fournisseur et nature

Pour une meilleure visibilité, nous vous conseillons d'effectuer les opérations dans cet ordre :

- 1 Effectuez une édition provisoire de tous les états proposés lors du traitement de la déclaration, y compris le contrôle seul du fichier.
- 2 Effectuez les modifications souhaitées et corrigez les éventuelles anomalies bloquantes.
- 3 Procédez à une nouvelle édition provisoire de la déclaration DAS2 pour contrôle.
- 4 Lorsque la déclaration est figée, procédez à l'édition définitive.

Prise de paramètres

- 1 Spécifiez la société de l'environnement.
- 2 Spécifiez l'établissement ou, en cas de traitement multi-soumission, un code liste.

Ce champ est facultatif. Pour effectuer le traitement globalement par société, laissez ce champ à blanc. Pour effectuer le traitement pour tous les établissements, avec une rupture par établissement, spécifiez « ** ». Dans ce cas, vérifiez que les informations sur les établissements sont définies dans la société.

- 3 Spécifiez les critères de sélection :

Dates de sélection

Si l'exercice correspond à l'année civile, la période de l'exercice est affichée par défaut.

Journaux règlés à exclure

Vous pouvez spécifier jusqu'à dix codes journaux de règlements à exclure de la déclaration, lors de l'analyse des lettrages fournisseurs.

Tiers à exclure

Vous pouvez exclure jusqu'à deux tiers.

- 4 Spécifiez les autres critères :

Ed. détail/cpt honoraire

Pour obtenir une édition détaillée des enregistrements triés par compte d'honoraires, sélectionnez cette case.

Ed. détail frns/nature

Pour obtenir une édition détaillée des enregistrements triés par compte fournisseur et par nature DAS2, sélectionnez cette case.

Ed. récapitulative/frns

Pour obtenir une édition récapitulative des honoraires à déclarer par tiers, sélectionnez cette case.

Ed. courrier fournisseurs

Pour éditer les courriers, dénommés tickets, à l'attention des fournisseurs et mentionnant les sommes déclarées par l'entreprise, sélectionnez cette case.

Constitution fichier DAS2

Si le module Déclaration magnétique DAS2 est activé, ce champ est activé.

Pour obtenir, en fonction des critères **Contrôle seul** ou **Tirage définitif**, un contrôle de fichier seulement ou un fichier en attente de sortie, sélectionnez cette case.

Contrôle seul

Pour contrôler la présence et la validité des données nécessaires à la constitution du fichier CSV de déclaration DAS2 DSN, mais sans constituer de fichier en attente de sortie, sélectionnez cette case. Les éventuelles anomalies et leur raison sont éditées dans la liste des anomalies. Si le tirage est définitif, vous ne pouvez pas sélectionner cette case.

Tirage définitif

Pour effectuer le tirage définitif, sélectionnez cette case. Lors du tirage définitif, ces opérations sont effectuées :

- a Le fichier est contrôlé.
- b Si le fichier est correct, le fichier en attente de sortie est généré.
- c Pour bloquer toute nouvelle sélection, l'année de déclaration est marquée dans la zone DFIL4A du fichier FAN200P1 sur les enregistrements sélectionnés.

En cas de contrôle seul, vous ne pouvez pas sélectionner cette case.

Tri

Choisissez le critère de tri des éditions :

- Par mot du directeur
- Par compte

5 Pour valider les paramètres, appuyez sur Entrée.

Dans la liste des comptes à sélectionner, les comptes affichés par défaut sont les comptes définis dans le plan comptable en tant que comptes pour la déclaration DAS2.

6 Vous pouvez modifier les champs pour ces comptes.

7 Vous pouvez ajouter jusqu'à 50 comptes et sous-comptes.

8 Cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

9 Pour soumettre la déclaration en batch, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Traitement

Ces principes de sélection des enregistrements sont appliqués :

- 1 Les comptes de charges spécifiés en paramètres sont lus et ces écritures sont sélectionnées :
 - Écritures comptabilisées sur les journaux de type Achats (A)
 - Écritures n'ayant pas déjà fait l'objet d'une déclaration (zone DFIL4A à blanc)
- 2 La ligne imputée sur un compte collectif de la catégorie HO est recherchée. A défaut de catégorie HO, la ligne imputée sur un compte collectif fournisseur, c'est-à-dire un compte de type F dans le plan comptable, est recherchée.

Remarque : La ligne TTC n'est pas nécessairement la ligne 1 de la pièce. Si plusieurs lignes fournisseurs existent sur la même pièce, seule la première lue sera traitée.

- 3 Seules certaines écritures lettrées peuvent être prises en compte sauf si elles sont enregistrées dans un journal à exclure spécifié en paramètre :
 - Si l'écriture est lettrée et enregistrée dans un journal qui n'est pas de type Effets à payer (P) et si la date de plus haut lettrage est comprise dans la période spécifiée en paramètre, l'écriture est sélectionnée.
 - Si l'écriture est lettrée et enregistrée dans un journal de type Effets à payer (P), il s'agit d'un effet à payer. Dans ce cas, si la date d'échéance de l'effet est comprise dans la période spécifiée en paramètre, l'écriture est sélectionnée.
- 4 Le montant de TVA est calculé.

Les montants de charges d'honoraires, déclarés sur la déclaration DAS2, doivent l'être pour leur valeur TTC. De ce fait, le montant de TVA correspondant à chaque écriture sélectionnée, sur sa valeur hors taxes, doit être déterminé afin que la valeur TTC à déclarer puisse être calculée.

Si un code de TVA est renseigné sur l'écriture HT d'honoraires, le taux de TVA à la date d'origine de la pièce est recherché. Ce taux permet de calculer le montant de TVA.

En cas de code de TVA européen, le montant de la TVA n'est pas calculé.

En cas de gestion de TVA proratisée, le prorata est appliqué lors du calcul.

Si aucun code de TVA n'est renseigné sur l'écriture HT d'honoraires, le montant de TVA pris en compte est le montant de la première ligne de la pièce imputée sur un compte de TVA. Ce compte est renseigné avec la catégorie TV.

Important : Ce cas est traité par le programme, mais doit relever de l'exception.

- 5 Les éditions sont constituées dans le fichier spoule avec ces informations :
 - Rappel de la sélection
 - Etats sélectionnés

Consultez la section « Editions », page 23.

- 6 Si le tirage est définitif, ces opérations sont effectuées :
 - Le fichier en attente de sortie est généré.
 - Les écritures sélectionnées sont marquées, avec ces conséquences :

- Lors des prochains traitements, les écritures marquées ne sont pas extraites. Ainsi, le temps de traitement est réduit.
- Lors du traitement d'épuration des exercices, les mouvements déclarés sur les comptes de charges d'honoraires peuvent être épurés.

Important : Pour le bon fonctionnement de la déclaration DAS2, nous vous recommandons vivement la gestion de la TVA sur achats dans Anael, au moins sur les comptes d'honoraires. Dans le cas contraire, les factures d'honoraires doivent impérativement répondre à ce schéma de saisie : une ligne HT honoraires unique et une ligne de TVA unique.

Editions

Rappel de la sélection – fichier spoule PDS300PR

Les paramètres pris en compte pour le traitement et les états qui en découlent sont édités.

Si la société est exclue, ce message est imprimé et mis en évidence, au-dessus des paramètres de sélection : « *** Société exclue du traitement *** ».

Etat détaillé par compte d'honoraires – fichier spoule PDS330PR

Cet état détaille les sommes déclarées par compte d'honoraires.

La rupture est effectuée en fonction de ces informations :

- Société ou société et établissement, selon la sélection
- Comptes d'honoraires, libellé du compte et nature

Section	Informations restituées
Détail des lignes déclarées	Numéro de fournisseur et ses coordonnées, telles que l'adresse Pièce <ul style="list-style-type: none"> • Date de pièce • Numéro de pièce • Chrono • Journal • Libellé de la pièce Montant HT TVA Montant TTC
Total	Par fournisseur Par compte Par société, ou société et établissement selon la sélection

Etat détaillé par fournisseur – fichier spoule PDS340PR

Deux éditions détaillées par fournisseur peuvent être produites par le traitement :

- Sommes prises en compte dans la déclaration.
- Sommes non déclarables, c'est-à-dire la somme totale pour le bénéficiaire inférieure au plafond paramétré dans la constante du programme PDS300, si l'édition est demandée dans la constante du programme PDS300.

Selon la sélection, la rupture est effectuée par société, ou par société et établissement.

Section	Informations restituées
Détail des lignes déclarées	Numéro de fournisseur et ses coordonnées, telles que l'adresse Pièces déclarées <ul style="list-style-type: none"> • Code nature DAS2 • Date de pièce • Numéro de pièce • Chrono • Journal • Libellé de la pièce Montant HT TVA Montant TTC
Sous-total	Par nature et fournisseur Par fournisseur
Total	Par société ou par société et établissement, selon la sélection

Courriers aux fournisseurs – fichier spoule PDS350PR

Une lettre par fournisseur est éditée, avec le texte paramétré dans le type de texte 5, informant du montant déclaré par nature.

Etat récapitulatif par fournisseur – fichier spoule PDS360PR

Comme l'édition détaillée, deux éditions peuvent être produites par le traitement :

- Sommes prises en compte dans la déclaration
- Sommes non déclarables

Etat des anomalies – fichier spoule PDS380PR

Edition d'un tableau avec deux colonnes récapitulant ces informations :

- Zone en anomalie
- Texte de l'anomalie

Cette capture présente un exemple :

ZONE EN ANOMALIE	TEXTE DE L'ANOMALIE
Tiers CLIFOU 3 CHOCOLAT AU LAIT DDD	La profession du tiers doit être renseignée

Modification de la déclaration DAS2

Comptabilité Tiers > Suivi des tiers > Déclaration DAS2 > Déclaration DAS2 DSN > Modification déclaration DAS2

Vous pouvez modifier les valeurs à déclarer sur la déclaration DAS2, sur papier ou sur fichier, pour forcer les éléments extraits de la comptabilité, avant de procéder à l'édition définitive.

En effet, si la déclaration DAS2 est demandée en tirage définitif, vous ne pourrez pas procéder ultérieurement à des modifications, puis à une réédition. Les écritures comptables qui ont fait l'objet d'une déclaration sont marquées comme déclarées et ne sont plus sélectionnées. Vous ne pouvez donc plus saisir des ajouts ou des déductions sur les valeurs extraites, créer de nouveaux enregistrements ou supprimer des éléments, par tiers et par nature DAS2.

Les modifications saisies sont prises en compte dans l'état Déclaration DAS2, sur papier et sur fichier, et sur les courriers aux fournisseurs. Ces modifications n'ont aucun effet sur les éditions de contrôle reprenant les données extraites de la comptabilité, soient l'édition détaillée par compte honoraires et l'édition détaillée par fournisseur et par nature.

Une liste des modifications peut être demandée à partir de la page de saisie.

Pour modifier la déclaration, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société de l'environnement.
- 2 Spécifiez l'établissement.
Ce champ est facultatif. En cas de déclaration par société, laissez ce champ à blanc.
- 3 Dans le champ **Année de déclaration**, spécifiez l'année.
- 4 Appuyez sur Entrée.
- 5 Sur la page des modifications, cliquez sur **Créer** ou appuyez sur F6.
- 6 Sur la ligne de mise à jour, spécifiez ces informations :

Séquence et Tiers

Spécifiez le fournisseur à mettre à jour.

Bloc et Nature

Spécifiez la nature d'honoraire à modifier pour le fournisseur.

Montant

Traitement

Selon que le montant augmente, diminue ou remplace le montant extrait de cette nature pour le fournisseur, sélectionnez une valeur :

Valeur	Description
-	Augmentation
+	Diminution
R	Remplacement

- 7 Pour valider la ligne, appuyez sur Entrée.
- 8 Une fois les modifications enregistrées, cliquez sur **Ecran précédent** ou appuyez sur F12.
- 9 Dans la fenêtre de confirmation de la mise à jour, confirmez ou annulez les modifications, puis cliquez sur **Validation** ou appuyez sur Entrée.
- 10 Pour imprimer la liste des modifications enregistrées, cliquez sur **Liste** ou appuyez sur F21.
- 11 Pour quitter la mise à jour, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

Constitution fichier DAS2 DSN

Comptabilité Tiers > Suivi des tiers > Déclaration DAS2 > Déclaration DAS2 DSN > Constitution fichier DAS2

A l'issue du tirage définitif de la déclaration DAS2 avec constitution de fichier, vous pouvez obtenir le fichier au format CSV contenant les rubriques à déclarer dans la déclaration DSN.

Pour obtenir le fichier de déclaration DAS2, procédez comme suit :

- 1 Spécifiez la société de l'environnement.
- 2 Pour effectuer la sortie sur support en mode multi-sélection, cliquez sur le bouton **Multi-sélection** ou appuyez sur F16.

Un fichier unique est généré pour une liste de sociétés, même si les traitements de la déclaration DAS2 ont été effectués par société.

- 3 Spécifiez les critères de sélection :

Année de déclaration

Réextraction

La réextraction permet de ressortir un fichier déjà émis.

Valeur par défaut

Pour prédéfinir le code **1 (Choisir)** sur les enregistrements de la page suivante, spécifiez **Tous**.

- 4 Pour valider la sélection, appuyez sur Entrée.

5 Spécifiez les informations requises.

Dans le champ **Lien**, vous pouvez modifier la valeur prédéfinie. Cette valeur correspond au répertoire et au nom de fichier à constituer.

6 Cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.**7** Dans la fenêtre de soumission, spécifiez les informations requises.**8** Pour soumettre le travail, cliquez sur **Validation** ou appuyez sur F9.

A la fin du traitement, un état récapitulatif de la constitution est disponible dans le fichier spoule PDS420PR. Cet état mentionne notamment ces informations :

- Le lien, avec le chemin du dossier IFS et le nom du fichier au format CSV
- Le numéro d'émission
- Les informations du déclarant : raison sociale, adresse et numéro SIRET
- Le nombre d'honoraires et le montant total des honoraires déclarés

Le fichier CSV est structuré comme suit et les zones sont séparées par le caractère « ; » :

Section	Longueur
Numéro SIREN de la société déclarante	9 caractères
Numéro SIRET de l'établissement déclarant	14 caractères
Année de versement	4 caractères
Numéro SIRET du bénéficiaire	14 caractères si l'information est spécifiée
Nom du bénéficiaire	80 caractères au maximum si l'information est spécifiée
Prénom du bénéficiaire	40 caractères au maximum si l'information est spécifiée
Type d'honoraires	2 caractères si l'information est spécifiée
Code rubrique DSN	14 caractères
Valeur de la rubrique	Information variable en fonction de la rubrique Les montants sont décimalisés, par exemple, « 2520.00 ».

Exemple de fichier

```

377622188;37762218844221;2012; ;NOM TIERS1 X-----X DFSQFD;PRENOMS TIERS1; ;S89.G00.32.001;PROFESSION TIERS1
377622188;37762218844221;2012; ;NOM TIERS1 X-----X DFSQFD;PRENOMS TIERS1; ;S89.G00.32.002;NOM TIERS1 X-----X DFSQFD
377622188;37762218844221;2012; ;NOM TIERS1 X-----X DFSQFD;PRENOMS TIERS1; ;S89.G00.32.003;PRENOMS TIERS1
377622188;37762218844221;2012; ;NOM TIERS1 X-----X DFSQFD;PRENOMS TIERS1; ;S89.G00.32.008;17 RUE DE L'EUROPE
377622188;37762218844221;2012; ;NOM TIERS1 X-----X DFSQFD;PRENOMS TIERS1; ;S89.G00.32.011;92270
377622188;37762218844221;2012; ;NOM TIERS1 X-----X DFSQFD;PRENOMS TIERS1; ;S89.G00.32.012;BOIS COLOMBES
377622188;37762218844221;2012; ;NOM TIERS1 X-----X DFSQFD;PRENOMS TIERS1; ;S89.G00.32.015;D
377622188;37762218844221;2012; ;NOM TIERS1 X-----X DFSQFD;PRENOMS TIERS1; ;S89.G00.32.016;2520.00
377622188;37762218844221;2012; ;NOM TIERS1 X-----X DFSQFD;PRENOMS TIERS1; ;S89.G00.32.017;2012
377622188;37762218844221;2012; ;NOM TIERS1 X-----X DFSQFD;PRENOMS TIERS1;01;S89.G00.33.001;01
377622188;37762218844221;2012; ;NOM TIERS1 X-----X DFSQFD;PRENOMS TIERS1;01;S89.G00.33.002;123.00
377622188;37762218844221;2012; ;NOM TIERS1 X-----X DFSQFD;PRENOMS TIERS1;01;S89.G00.43.001;01
377622188;37762218844221;2012; ;NOM TIERS1 X-----X DFSQFD;PRENOMS TIERS1;01;S89.G00.43.002;1145.77
377622188;37762218844221;2012; ;NOM TIERS1 X-----X DFSQFD;PRENOMS TIERS1;11;S89.G00.43.001;11
377622188;37762218844221;2012; ;NOM TIERS1 X-----X DFSQFD;PRENOMS TIERS1;11;S89.G00.43.002;2438.99
377622188;37762218844221;2012;8888888888888888; ; ;S89.G00.32.001;PROF TIERS 2
377622188;37762218844221;2012;8888888888888888; ; ;S89.G00.32.004;8888888888
377622188;37762218844221;2012;8888888888888888; ; ;S89.G00.32.005;88888
377622188;37762218844221;2012;8888888888888888; ; ;S89.G00.32.006;DECOSOL
377622188;37762218844221;2012;8888888888888888; ; ;S89.G00.32.008;RUE DE BRUGES
377622188;37762218844221;2012;8888888888888888; ; ;S89.G00.32.011;59000
377622188;37762218844221;2012;8888888888888888; ; ;S89.G00.32.012;LILLE
377622188;37762218844221;2012;8888888888888888; ; ;S89.G00.32.017;2012
377622188;37762218844221;2012;8888888888888888; ;01;S89.G00.33.001;01
377622188;37762218844221;2012;8888888888888888; ;01;S89.G00.33.002;17417.48
377622188;37762218844221;2012;10000000030000; ; ;S89.G00.32.001;PROFESSION DU TIERS SSSS
377622188;37762218844221;2012;10000000030000; ; ;S89.G00.32.004;1000000000
377622188;37762218844221;2012;10000000030000; ; ;S89.G00.32.005;30000
377622188;37762218844221;2012;10000000030000; ; ;S89.G00.32.006;CHOCOLAT AU LAIT DDD
377622188;37762218844221;2012;10000000030000; ; ;S89.G00.32.008;ADRESSE 1
377622188;37762218844221;2012;10000000030000; ; ;S89.G00.32.011;75000
377622188;37762218844221;2012;10000000030000; ; ;S89.G00.32.012;PARIS
377622188;37762218844221;2012;10000000030000; ; ;S89.G00.32.015;D
377622188;37762218844221;2012;10000000030000; ; ;S89.G00.32.017;2012
377622188;37762218844221;2012;10000000030000; ;01;S89.G00.35.001;01
377622188;37762218844221;2012;10000000030000; ;01;S89.G00.35.002;1500.00
377622188;37762218844221;2012;10000000030000; ;02;S89.G00.35.001;02
377622188;37762218844221;2012;10000000030000; ;02;S89.G00.35.002;2400.00
377622188;37762218844221;2012;10000000030000; ;03;S89.G00.35.001;03
377622188;37762218844221;2012;10000000030000; ;03;S89.G00.35.002;33333.00
377622188;37762218844221;2012;10000000030000; ;11;S89.G00.43.001;11
377622188;37762218844221;2012;10000000030000; ;11;S89.G00.43.002;100.00

```

Suppression de la déclaration

Comptabilité Tiers > Suivi des tiers > Déclaration DAS2 > Déclaration DAS2 DSN > Suppression déclaration DAS2

Dans des cas exceptionnels, vous pouvez annuler et retraiter la déclaration d'une année en cas d'erreur.

Spécifiez ces informations :

Année de déclaration

N° émission

Avec RAB Modif. DAS2

Spécifiez **Oui** ou **Non**.

Déclaration DAS2 et épuration des fichiers de données

Lors du traitement d'épuration d'un exercice ou des écritures, les mouvements non déclarés enregistrés sur les comptes de charges honoraires définis dans le plan comptable par exercice en tant que comptes pour DAS2 ne sont pas épurés.

Lors des déclarations DAS2 ultérieures, ces mouvements pourront ainsi être pris en compte une fois le paiement des factures effectué, même si l'exercice sur lequel les dépenses d'honoraires ont été initialement saisies a été épuré.

A cet égard, nous vous recommandons fortement de définir, dans le plan comptable, le champ **Compte pour DAS2** sur **Oui** pour les comptes de charge honoraires pour tous les exercices concernés, et ce au moins pour l'exercice en cours et l'exercice précédent.